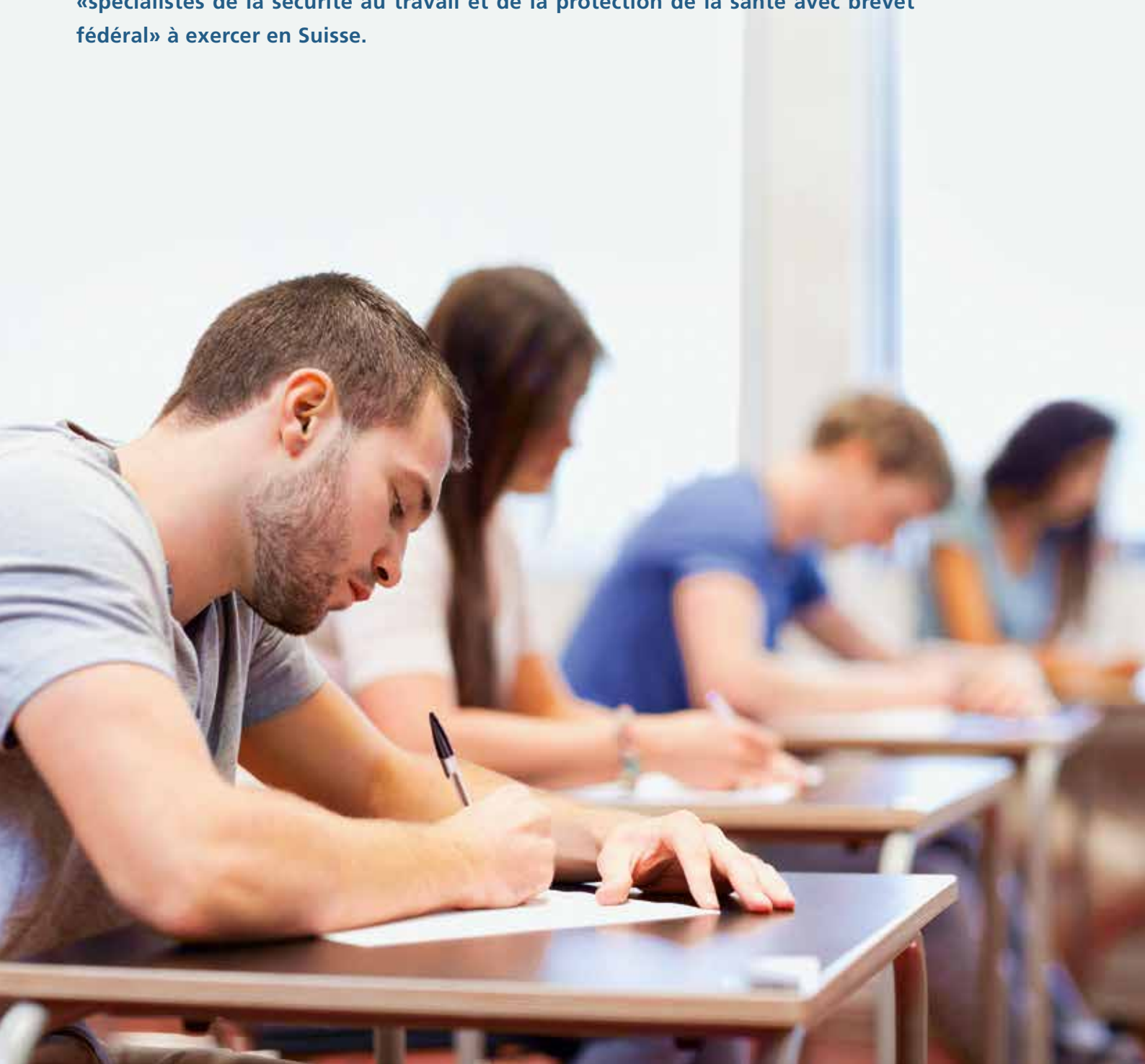


Premiers examens professionnels de spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé

L'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS vient de franchir une nouvelle étape: les nouveaux examens professionnels ont été organisés pour la première fois en avril 2018. La première session d'examen s'est achevée fin juin par la remise des brevets aux 8 candidats reçus, qui seront ainsi les premiers «spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral» à exercer en Suisse.



Structure de l'examen



L'examen comprend au total six points d'appréciation.

En avril 2018, huit candidats germanophones ont passé l'examen de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. Tous étaient déjà chargés de sécurité ou ingénieurs de sécurité conformément à l'ordonnance sur les qualifications et ont donc pu bénéficier de conditions d'admission simplifiées (pas d'examens de modules préparatoires requis).

Au total 24 personnes ont participé à la deuxième session d'examen organisée en octobre 2018 qui comportait, pour la première fois, des examens en français.

Plusieurs prestataires de modules préparatoires

Le premier cours préparatoire pour le nouvel examen professionnel de «spécialiste STPS» a été lancé par la Suva au printemps 2018. L'offre s'est depuis lors considérablement étoffée. Plusieurs organismes de formation sont désormais présents sur le marché. Toute personne souhaitant suivre des cours préparatoires peut s'adresser au prestataire de son choix. Le règlement d'examen ne comporte aucune spécification à ce sujet et il est même possible de combiner plusieurs prestataires. Pour

s'inscrire à l'examen, il faut avoir acquis les certificats de modules pour les trois modules principaux (MP):

- «Appliquer les bases de la STPS»;
- «Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé», et;
- «Organiser les formations et la prévention».

Il faut également avoir obtenu un certificat d'un module d'approfondissement (MA) et d'un module à option (MO). Pour les modules d'ap-

- «industrie/artisanat» (postes de travail fixes), ou;
- «prestations de services».

Pour les personnes dispensées des examens de modules en raison de leur formation antérieure mais qui souhaitent tout de même se préparer à l'examen professionnel, p. ex. pour connaître les formes de l'examen, des cours passerelles spéciaux sont proposés.

Cours préparatoires séparés de l'examen professionnel

La responsabilité des cours préparatoires est séparée de celle de l'examen professionnel. Alors que les cours préparatoires et passerelles sont conçus et proposés par des organismes de formation, l'organisation de l'examen relève de la responsabilité de l'association. La commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) de l'association a élaboré des épreuves exigeantes, en collaboration avec une équipe de praticiens et de spécialistes expérimentés au fait des réalités pratiques complexes de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Lors de l'élaboration des énoncés d'examen, cette équipe a bénéficié du soutien de l'Institut fédéral des hautes études en forma-

L'offre s'est depuis lors considérablement étoffée.

profondissement, il existe une distinction selon la fonction, c'est-à-dire:

- en tant que préposé à la sécurité et protection de la santé dans une entreprise/conseiller externe ou
- en tant que représentant des organes d'exécution.

Pour les modules à option, les candidats sont invités à sélectionner parmi les trois modules celui qui est le plus approprié pour eux:

- «construction» (en général, postes de travail mobiles);



Peter Schwander
Président de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'association, les dates des prochains examens, les formulaires d'inscription et les réponses aux questions fréquentes à l'adresse

www.diplome-stps.ch



Extrait des dispositions transitoires du règlement d'examen du 7 août 2017:

- Les chargés de sécurité et les ingénieurs de sécurité [...] qui disposent en plus du CAS Arbeit und Gesundheit de la Haute école de Lucerne [...] peuvent demander le brevet fédéral sans examen [...]. Les informations et formulaires requis sont disponibles sur le site Internet www.diplome-stps.ch --> Demande de brevet fédéral sans examen.
- Les chargés de sécurité et les ingénieurs de sécurité [...] sont admis automatiquement à l'examen professionnel fédéral.

tion professionnelle (IFFP) en matière de pédagogie professionnelle.

Contenu de l'examen professionnel

L'examen comprend au total six points d'appréciation regroupés en quatre épreuves (voir graphique p.36). Les épreuves à passer sont les suivantes:

- **Deux études de cas dirigées** (120 min chacune, écrit): effectuer successivement diverses tâches pour résoudre une situation pratique complexe.
- Une **sélection de mini-cas** (60 min, écrit): les mini-cas décrivent des problématiques proches de la pratique. Après une analyse, proposer des mesures visant à améliorer la situation et les justifier.
- **Divers incidents critiques** (30 min, oral): les incidents critiques sont une situation de travail problématique pour laquelle il faut élaborer rapidement une action à mettre en œuvre.
- Une **présentation** (10 min, oral) suivie d'un **entretien professionnel** (30 min, oral): dans le cadre d'une présentation, il faut exécuter un exercice après un court temps de préparation. Les résultats doivent ensuite être justifiés au cours d'un entretien professionnel.

Pour les personnes intéressées, une série d'exemples d'énoncés d'examen est publiée sur le site Internet de l'association.

Reconnaissance comme spécialistes MSST

En vertu du nouvel art. 11 de l'ordonnance sur la prévention des accidents OPA, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018, les personnes qui ont passé avec succès l'examen professionnel de spécialiste STPS sont reconnues comme spécialistes de la sécurité au travail. Cette modification répond ainsi à l'attente de l'organe responsable des examens professionnels et permet de remplir une condition en vue de pérenniser les modifications intervenues dans le paysage de la formation en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Nouveau modèle de financement

Dans le cadre de l'encouragement et du renforcement de la formation professionnelle, un nouveau financement axé sur la personne a été adopté par le Conseil fédéral en septembre 2017. La Confédération prend en charge 50% des frais de cours payés pour les cours préparatoires (au maximum 9500 francs). Le versement de

ce soutien financier est soumis aux conditions suivantes:

- Le cours doit figurer sur la liste des cours préparatoires (www.liste-cours.ch).
- Il faut passer l'examen professionnel.
- Les participants aux cours doivent payer les frais de cours au prestataire de cours.

Pour optimiser l'attractivité du nouveau paysage de la formation, la CFST a décidé de soutenir les candidats ayant réussi l'examen professionnel par une contribution supplémentaire aux cours préparatoires.

Le développement se poursuit

L'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS prévoit de proposer régulièrement des examens en allemand, français et italien à partir de 2019. Par ailleurs, des dispositions en vue d'un examen professionnel supérieur sont prises pour permettre également le transfert des cours CFST actuels d'ingénieurs de sécurité dans la formation professionnelle formelle. L'association s'engage pour permettre une perméabilité maximale entre les différents cours de spécialistes de la sécurité au travail.